



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Graziella LACROIX pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Georges DEGROOTE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Réf : 2022/04/7 - OBJET : Budget Primitif 2023 de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2121-29, L 2311-1, L2311-2, L2312-1, L2312-2 et L2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n° 2023/02/3 du 13 février 2023, par laquelle le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientation budgétaire pour la Ville de Saint-Cyr-l'École pour l'exercice 2023 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, sur la base du rapport présenté par Madame le Maire en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015,

Vu la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif de la collectivité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire et délégué

Accusé de réception en préfecture
1788217805456-20230412-2023-04-7-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) chapitre par chapitre et par nature le Budget Primitif de la ville pour 2023 tel que détaillé ci-dessous :

A. La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 27 149 463 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 27 069 463.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 80 000.00 €
- Le total des dépenses s'élève à : 27 149 463.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 26 151 438.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 998 025.00 €

B. La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 25 955 042.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 16 648 408.67 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 998 025.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 8 308 608.33 €
- Le total des dépenses s'élève à : 18 801 018.54 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 16 493 108.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 80 000.00 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 2 227 910.54 €

Article 2 : Approuve l'ensemble des annexes budgétaires et notamment les tableaux des postes et des emplois créés au 1^{er} janvier de l'exercice 2023.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 17 AVR. 2023
et par publication en ligne le : 17 AVR. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : 17 AVR. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accuse de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-7-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023